Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 08 02 2024.

CONSEIL COMMUNAL
1660 CHÂTEAU-D'OEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1660 CHÂTEAU-D'OEX

Château-d'Oex, le 29 janvier 2024

Préavis No 01/2024

Travaux de réaménagements cours inférieur Ruisseau du Mont

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis municipal susmentionné s'est réunie le jeudi 25 janvier 2024 à la salle du Conseil communal, en présence de Mme la Municipale Nicole Schnegg, Mme la Présidente du Conseil Communal Anastasia Andrey et de M. Cédric Morier, chef du service des travaux, constructions et urbanisme.

Elle était composée de Sylvain Clot en remplacement de M. Didier Morier, 1er membre, Mme et MM. Michel Berdoz, Sophie Maye, Jérôme Mottier et Florian Revaz, rapporteur.

La séance a commencé par la bienvenue de M. le Conseiller Clot et le remerciement de la présence de Mme la Municipale et du chef du service des travaux. Il a été décidé de ne pas faire la lecture du préavis déjà connu par tout le monde.

Introduction de M. Cédric Morier et de Mme Schnegg sur le projet en réitérant la motivation de la Municipalité pour effectuer les travaux, surtout vis-à-vis de la subvention attribuée par le Canton et la Confédération pour ce projet. Cependant au moment de la discussion le projet est encore sous mise à l'enquête publique, si toutes les oppositions sont levées le projet peut se faire à partir du 15 août.

Ce projet est une nécessité, les murs s'affaissent, il y a aussi une repousse importante de la nature. L'objectif est d'enrocher pour stabiliser le lit du ruisseau. Grâce à la renaturation on touche une subvention de 95 % ce qui n'est pas négligeable.

Question concernant pourquoi il y a des oppositions : elles concernent surtout la destruction de la nature existante, coupe d'arbres existants, perte de l'ombrage grâce à la nature.

Question concernant la traversée de la route en amont : le tube a déjà un diamètre suffisant. Cependant pour la traversée de la route de la Raye, le diamètre est sous dimensionné et il sera remplacé.

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 08 02 2024.

Question sur le décide qui pourrait être amorti plus rapidement : c'est lié au plan comptable

Question concernant les délais pour l'obtention de la subvention : elle pourrait être touchée rapidement.

Question concernant les oppositions : c'est le canton qui gère, une séance a été organisée pour donner des explications, des changements ont déjà été effectués, la Commune a fait son maximum.

Question sur la durée des travaux : environ 3 mois

Question sur les autres travaux prévus : le ruisseau des Merils, renaturation en aval du pont cantonal, gabarits insuffisants sous certains ponts, quelques petits travaux aux Granges, aux Monts, il y a de quoi faire.

Est-ce que cette sécurisation est imposée ? elle n'est pas liée à la carte des dangers mais vu l'état de certains murs elle devient nécessaire. La Commune est tenue d'entretenir et certains propriétaires sont demandeurs.

Finalement, la commission, vous propose, à l'unanimité de ses membres :

A. D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de réaménagements cours inférieur du « Ruisseau du Mont ».
B. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 525'000.00
C. De financer ce montant :
 a. Par une subvention cantonale à recevoir de l'ordre de 60% estimée à CHF 315'000.00 ;
 b. Par une subvention fédérale à recevoir de l'ordre de 35% estimée à CHF 183'750.00 ;
 c. Le solde de CHF 26'250.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire.

D. D'amortir : Le montant CHF 26'250.00 est amorti sur une période de 40 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

Le rapporteur :

F. Revaz